

REPUBLIQUE FRANÇAISE

publié le 14 avril 2023

**COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT - COMMUNE DE
FRESNES-SUR-ESCAUT (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590253700012

POSTE COMPTABLE : SGC VALENCIENNES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	29
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	33
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	38
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	42
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	43
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
A4 - Etat des provisions	45
A5 - Etalement des provisions	46
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	47
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	48
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	50
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	51

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	53
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	57
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	58
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	59
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	60
B1.6 - Etat des engagements reçus	61
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	62
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	65
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	68
C3.2 - Liste des établissements publics créés	69
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	70
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	71

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	72
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
59253COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT
Principal

BP

105

2023-BF

S²LOW

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7598
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA DE VALENCIENNES METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4769967,00	5961794,00	784,65	1098,74

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1184,40	944,00
2	Produit des impositions directes/population	506,03	517,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1104,44	1158,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	564,72	298,00
5	Encours de dette/population	800,58	796,00
6	DGF/population	305,25	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4808	0,5760
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,1186	0,8870
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,5113	0,2570
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,7248	0,6900

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 284 913,67	8 513 043,54
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 771 870,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		11 284 913,67	11 284 913,67

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 060 226,23	6 613 997,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 267 183,00	1 127 702,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 585 709,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 327 409,23	8 327 409,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 612 322,90	19 612 322,90
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 718 004,31	0,00	3 168 410,00	3 168 410,00	3 168 410,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 209 382,43	0,00	4 279 227,00	4 279 227,00	4 279 227,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	926 063,60	0,00	924 788,11	924 788,11	924 788,11
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 853 450,34	0,00	8 372 425,11	8 372 425,11	8 372 425,11
66	Charges financières	298 970,76	0,00	164 943,34	164 943,34	164 943,34
67	Charges exceptionnelles	12 950,00	0,00	10 450,00	10 450,00	10 450,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	401 302,00		401 302,00	401 302,00	401 302,00
022	Dépenses imprévues	10 939,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 577 612,10	0,00	9 049 120,45	9 049 120,45	9 049 120,45
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 581 043,38		1 929 005,94	1 929 005,94	1 929 005,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	251 024,56		306 787,28	306 787,28	306 787,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 832 067,94		2 235 793,22	2 235 793,22	2 235 793,22
TOTAL		11 409 680,04	0,00	11 284 913,67	11 284 913,67	11 284 913,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 284 913,67
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	151 700,00	0,00	190 630,00	190 630,00	190 630,00
73	Impôts et taxes	4 523 487,00	0,00	4 994 813,00	4 994 813,00	4 994 813,00
74	Dotations et participations	3 184 159,66	0,00	3 023 123,74	3 023 123,74	3 023 123,74
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
Total des recettes de gestion courante		8 029 346,66	0,00	8 373 566,74	8 373 566,74	8 373 566,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 040 346,66	0,00	8 391 566,74	8 391 566,74	8 391 566,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	122 748,40		121 476,80	121 476,80	121 476,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		122 748,40		121 476,80	121 476,80	121 476,80
TOTAL		8 163 095,06	0,00	8 513 043,54	8 513 043,54	8 513 043,54

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 771 870,13
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 284 913,67
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 114 316,42
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	345 691,00	114 053,00	254 560,00	254 560,00	368 613,00
204	Subventions d'équipement versées	477 549,00	67 716,00	64 443,00	64 443,00	132 159,00
21	Immobilisations corporelles	2 957 981,87	172 262,00	2 587 357,47	2 587 357,47	2 759 619,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	4 676 052,04	2 913 152,00	1 398 864,64	1 398 864,64	4 312 016,64
	Total des dépenses d'équipement	8 457 273,91	3 267 183,00	4 305 225,11	4 305 225,11	7 572 408,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 472,68	0,00	800,00	800,00	800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	698 853,88	0,00	487 724,32	487 724,32	487 724,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	729 326,56	0,00	588 524,32	588 524,32	588 524,32
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 186 600,47	3 267 183,00	4 893 749,43	4 893 749,43	8 160 932,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	122 748,40		121 476,80	121 476,80	121 476,80
041	Opérations patrimoniales (4)	45 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	167 748,40		166 476,80	166 476,80	166 476,80
	TOTAL	9 354 348,87	3 267 183,00	5 060 226,23	5 060 226,23	8 327 409,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 327 409,23
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 805 016,73	949 854,00	618 250,00	618 250,00	1 568 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 805 016,73	949 854,00	2 618 250,00	2 618 250,00	3 568 104,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	322 668,35	0,00	161 083,01	161 083,01	161 083,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	600 000,00	0,00	1 553 771,47	1 553 771,47	1 553 771,47
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00
	Total des recettes financières	1 092 768,35	170 000,00	1 714 954,48	1 714 954,48	1 884 954,48
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	7 848,00	7 848,00	0,00	0,00	7 848,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 905 633,08	1 127 702,00	4 333 204,48	4 333 204,48	5 460 906,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 581 043,38		1 929 005,94	1 929 005,94	1 929 005,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	251 024,56		306 787,28	306 787,28	306 787,28
041	Opérations patrimoniales (4)	45 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposés nouveaux	Publié le	VOTE (3)	TOTAL (- PAR le vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 877 067,94		2 280 793,22		2 280 793,22	2 280 793,22
	TOTAL	7 782 701,02	1 127 702,00	6 613 997,70		6 613 997,70	7 741 699,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	585 709,53
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 327 409,23
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 114 316,42
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 168 410,00		3 168 410,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 279 227,00		4 279 227,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	924 788,11		924 788,11
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	164 943,34	0,00	164 943,34
67	Charges exceptionnelles	10 450,00	0,00	10 450,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	401 302,00	306 787,28	708 089,28
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 929 005,94	1 929 005,94
Dépenses de fonctionnement – Total		9 049 120,45	2 235 793,22	11 284 913,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 284 913,67
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	800,00	0,00	800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	487 724,32	0,00	487 724,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 312 016,64		4 312 016,64
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		71 476,80	71 476,80
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	368 613,00	0,00	368 613,00
204	Subventions d'équipement versées	132 159,00	0,00	132 159,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 759 619,47	95 000,00	2 854 619,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
Dépenses d'investissement – Total		8 160 932,43	166 476,80	8 327 409,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 327 409,23
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	190 630,00		190 630,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	4 994 813,00		4 994 813,00
74	Dotations et participations	3 023 123,74		3 023 123,74
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	0,00	115 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00	71 476,80	89 476,80
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 391 566,74	121 476,80	8 513 043,54

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 771 870,13
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 284 913,67
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	161 083,01	0,00	161 083,01
13	Subventions d'investissement	1 568 104,00	0,00	1 568 104,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 000 100,00	0,00	2 000 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	45 000,00	45 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		306 787,28	306 787,28
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	7 848,00	0,00	7 848,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 929 005,94	1 929 005,94
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00		170 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 907 135,01	2 280 793,22	6 187 928,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	585 709,53
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 553 771,47
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 327 409,23
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 718 004,31	3 168 410,00	3 168 410,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	243 349,00	259 390,00	259 390,00
60611	Eau et assainissement	35 000,00	55 000,00	55 000,00
60612	Energie - Electricité	402 001,31	700 000,00	700 000,00
60613	Chauffage urbain	194 000,00	403 000,00	403 000,00
60621	Combustibles	900,00	900,00	900,00
60622	Carburants	24 900,00	23 700,00	23 700,00
60623	Alimentation	142 500,00	148 700,00	148 700,00
60631	Fournitures d'entretien	40 000,00	40 500,00	40 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	73 200,00	38 800,00	38 800,00
60633	Fournitures de voirie	17 000,00	17 000,00	17 000,00
60636	Vêtements de travail	14 300,00	13 800,00	13 800,00
6064	Fournitures administratives	12 100,00	12 100,00	12 100,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	7 700,00	7 500,00	7 500,00
6067	Fournitures scolaires	29 750,00	27 650,00	27 650,00
6068	Autres matières et fournitures	216 911,00	195 277,00	195 277,00
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	56 500,00	56 500,00
6132	Locations immobilières	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6135	Locations mobilières	140 800,00	145 000,00	145 000,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	24 010,00	24 010,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	43 200,00	42 100,00	42 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	62 000,00	62 000,00	62 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	160 000,00	148 000,00	148 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	28 000,00	28 000,00	28 000,00
61524	Entretien bois et forêts	25 000,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	19 500,00	21 450,00	21 450,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	55 750,00	58 250,00	58 250,00
6156	Maintenance	59 149,00	56 840,00	56 840,00
6161	Multirisques	66 603,00	77 000,00	77 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	3 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	59 500,00	40 230,00	40 230,00
6182	Documentation générale et technique	6 020,00	5 270,00	5 270,00
6184	Versements à des organismes de formation	36 210,00	27 343,00	27 343,00
6226	Honoraires	37 200,00	20 800,00	20 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	112 880,00	100 400,00	100 400,00
6236	Catalogues et imprimés	1 600,00	600,00	600,00
6237	Publications	21 671,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	440,00	300,00	300,00
6241	Transports de biens	200,00	120,00	120,00
6247	Transports collectifs	75 610,00	74 980,00	74 980,00
6251	Voyages et déplacements	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	14 300,00	8 000,00	8 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 500,00	13 000,00	13 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	33 500,00	33 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	650,00	650,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 200,00	10 500,00	10 500,00
6284	Redevances pour services rendus	160,00	100,00	100,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	650,00	650,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 900,00	4 400,00	4 400,00
6288	Autres services extérieurs	700,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	80 500,00	87 000,00	87 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 200,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	900,00	900,00
6358	Autres droits	2 500,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 209 382,43	4 279 227,00	4 279 227,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	3 000,00	15 000,00	15 000,00
6218	Autre personnel extérieur	47 000,00	40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	45 386,00	47 410,00	47 410,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 582,00	11 962,00	11 962,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 586,00	42 440,00	42 440,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 968,00	7 203,00	7 203,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 822 731,43	1 898 300,00	1 898 300,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	68 573,00	67 420,00	67 420,00
64118	Autres indemnités titulaires	349 290,00	371 800,00	371 800,00
64131	Rémunérations non tit.	468 430,00	504 000,00	504 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	45 010,00	59 010,00	59 010,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié les positions nouvelles (3)	Votes (4)
64168	Autres emplois d'insertion	236 000,00	51 000,00	51 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	25 000,00	25 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	7 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	398 700,00	434 350,00	434 350,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	507 560,00	540 400,00	540 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	24 450,00	27 550,00	27 550,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	700,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 416,00	6 382,00	6 382,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 500,00	15 000,00	15 000,00
6488	Autres charges	115 000,00	115 000,00	115 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	926 063,60	924 788,11	924 788,11
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	16 100,00	24 260,00	24 260,00
6518	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	113 000,00	113 000,00	113 000,00
6532	Frais de mission	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6533	Cotisations de retraite	13 200,00	13 200,00	13 200,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 550,00	8 550,00	8 550,00
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6536	Frais de représentation du maire	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	60,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 695,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	17 108,60	19 449,11	19 449,11
657358	Subv. fonct. Autres groupements	2 500,00	2 500,00	2 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	267 500,00	267 500,00	267 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	473 845,00	465 764,00	465 764,00
65888	Autres	5,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 853 450,34	8 372 425,11	8 372 425,11
66	Charges financières (b)	298 970,76	164 943,34	164 943,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	205 373,80	172 020,78	172 020,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	91 596,96	-8 077,44	-8 077,44
6688	Autres	2 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	12 950,00	10 450,00	10 450,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	2 500,00	2 600,00	2 600,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 200,00	1 200,00	1 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 600,00	4 500,00	4 500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	150,00	150,00	150,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	401 302,00	401 302,00	401 302,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	400 000,00	400 000,00	400 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 302,00	1 302,00	1 302,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 939,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 577 612,10	9 049 120,45	9 049 120,45
023	Virement à la section d'investissement	2 581 043,38	1 929 005,94	1 929 005,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	251 024,56	306 787,28	306 787,28
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	251 024,56	306 787,28	306 787,28
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 832 067,94	2 235 793,22	2 235 793,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 832 067,94	2 235 793,22	2 235 793,22
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 409 680,04	11 284 913,67	11 284 913,67

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 284 913,67
--	----------------------



Détail du calcul des ICNE au compte

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-91 596,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 077,44

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	151 700,00	190 630,00	190 630,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	19 660,00	19 660,00
7062	Redevances services à caractère culturel	500,00	800,00	800,00
7066	Redevances services à caractère social	60 000,00	56 000,00	56 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	65 000,00	75 000,00	75 000,00
70688	Autres prestations de services	200,00	170,00	170,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	4 523 487,00	4 994 813,00	4 994 813,00
73111	Impôts directs locaux	3 373 307,00	3 844 833,00	3 844 833,00
73211	Attribution de compensation	670 000,00	670 000,00	670 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	67 771,00	67 771,00	67 771,00
73221	FNGIR	19 175,00	19 175,00	19 175,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	172 234,00	172 234,00	172 234,00
7336	Droits de place	1 000,00	800,00	800,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	120 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations et participations	3 184 159,66	3 023 123,74	3 023 123,74
7411	Dotations forfaitaire	1 201 528,00	1 192 074,00	1 192 074,00
74121	Dotations de solidarité rurale	336 460,00	366 851,00	366 851,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	566 295,00	588 017,00	588 017,00
74127	Dotations nationales de péréquation	177 773,00	172 362,00	172 362,00
744	FCTVA	24 000,00	31 457,93	31 457,93
74718	Autres participations Etat	153 784,00	30 000,00	30 000,00
7472	Participat° Régions	20 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	5 230,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	345 000,00	340 000,00	340 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	34 731,00	64 438,81	64 438,81
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	214 533,00	224 073,00	224 073,00
748372	Dotations politiques de la ville	80 825,66	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	24 000,00	13 850,00	13 850,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	115 000,00	115 000,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	65 000,00	65 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	60 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		8 029 346,66	8 373 566,74	8 373 566,74
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 000,00	18 000,00	18 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	17 000,00	17 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 040 346,66	8 391 566,74	8 391 566,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	122 748,40	121 476,80	121 476,80
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	71 548,40	71 476,80	71 476,80
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 200,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		122 748,40	121 476,80	121 476,80
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 163 095,06	8 513 043,54	8 513 043,54

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 771 870,13
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 284 913,67
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au com

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	345 691,00	254 560,00	254 560,00
2031	Frais d'études	302 175,00	223 600,00	223 600,00
2051	Concessions, droits similaires	43 516,00	30 960,00	30 960,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	477 549,00	64 443,00	64 443,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	380 884,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	96 665,00	64 443,00	64 443,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 957 981,87	2 587 357,47	2 587 357,47
2111	Terrains nus	29 430,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	170 510,00	110 430,00	110 430,00
21312	Bâtiments scolaires	129 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	25 000,00	112 730,00	112 730,00
21318	Autres bâtiments publics	224 023,32	401 500,00	401 500,00
2132	Immeubles de rapport	996 961,00	622 458,00	622 458,00
2152	Installations de voirie	902 667,00	794 500,00	794 500,00
21534	Réseaux d'électrification	130 767,00	400 000,00	400 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	67 138,55	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	14 278,00	5 050,00	5 050,00
2188	Autres immobilisations corporelles	268 207,00	115 689,47	115 689,47
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
366	Opération d'équipement n° 366 (5)	726 799,52	30 000,00	30 000,00
367	Opération d'équipement n° 367 (5)	5 677,00	0,00	0,00
368	Opération d'équipement n° 368 (5)	1 579 394,00	0,00	0,00
372	Opération d'équipement n° 372 (5)	1 445 102,52	1 368 864,64	1 368 864,64
373	Opération d'équipement n° 373 (5)	919 079,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 457 273,91	4 305 225,11	4 305 225,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 472,68	800,00	800,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	800,00	800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 472,68	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	698 853,88	487 724,32	487 724,32
1641	Emprunts en euros	696 853,88	486 724,32	486 724,32
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses financières		729 326,56	588 524,32	588 524,32
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 186 600,47	4 893 749,43	4 893 749,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	122 748,40	121 476,80	121 476,80
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	72 748,40	71 476,80	71 476,80
13911	Etat et établissements nationaux	1 200,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	71 548,40	71 476,80	71 476,80
	Charges transférées (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000,00	20 000,00	20 000,00
2132	Immeubles de rapport	45 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	45 000,00	45 000,00	45 000,00
21318	Autres bâtiments publics	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2151	Réseaux de voirie	28 000,00	28 000,00	28 000,00
2152	Installations de voirie	9 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		167 748,40	166 476,80	166 476,80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 354 348,87	5 060 226,23	5 060 226,23

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	3 267 183,00
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			8 327 409,23	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 805 016,73	618 250,00	618 250,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	30 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	6 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	258 275,90	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	245 000,00	318 250,00	318 250,00
1323	Subv. non transf. Départements	206 500,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	425 500,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	60 491,00	300 000,00	300 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	153 227,83	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	420 022,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 805 016,73	2 618 250,00	2 618 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	922 668,35	1 714 854,48	1 714 854,48
10222	FCTVA	302 668,35	141 083,01	141 083,01
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00	1 553 771,47	1 553 771,47
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	100,00	100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 092 768,35	1 714 954,48	1 714 954,48
4542102	SECURISATION CHATEAU DOUANIER (5)	7 848,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		7 848,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 905 633,08	4 333 204,48	4 333 204,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 581 043,38	1 929 005,94	1 929 005,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	251 024,56	306 787,28	306 787,28
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 152,80	2 152,80	2 152,80
28031	Frais d'études	17 641,33	16 981,15	16 981,15
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	66 082,12	87 276,07	87 276,07
280422	Privé : Bâtiments, installations	26 660,23	26 588,63	26 588,63
28051	Concessions et droits similaires	10 283,95	10 838,67	10 838,67
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	471,07	471,07	471,07
281316	Equipements de cimetière	6 168,69	6 168,69	6 168,69
281318	Autres bâtiments publics	624,19	624,19	624,19
28132	Immeubles de rapport	14 440,61	14 440,61	14 440,61
28152	Installations de voirie	4 505,14	4 505,14	4 505,14
281568	Autres matériels, outillages incendie	187,09	187,09	187,09
281571	Matériel roulant	431,04	431,04	431,04
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 128,00	1 128,00	1 128,00
28182	Matériel de transport	7 052,61	4 004,05	4 004,05
28183	Matériel de bureau et informatique	33 415,52	51 555,47	51 555,47
28184	Mobilier	11 429,13	12 770,89	12 770,89
28188	Autres immo. corporelles	48 351,04	66 663,72	66 663,72
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 832 067,94	2 235 793,22	2 235 793,22
041	Opérations patrimoniales (9)	45 000,00	45 000,00	45 000,00
2031	Frais d'études	45 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 877 067,94	2 280 793,22	2 280 793,22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 782 701,02	6 613 997,70	6 613 997,70

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
			RESTES A REALISER N-1 (10)
			1 127 702,00
			+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)
			585 709,53
			=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
			8 327 409,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 366 (1)
LIBELLE : DOJO

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 076 109,30	a 79 673,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 076 109,30	79 673,00	30 000,00	30 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 076 109,30	79 673,00	30 000,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 131 326,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	131 326,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	73 927,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	37 399,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	21 653,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 367 (1)
LIBELLE : EM LANGEVIN****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		881 710,08	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	881 710,08	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	881 710,08	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 368 (1)
LIBELLE : ENTREE DE VILLE CITE SOULT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 624,60	a 1 571 241,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 624,60	1 496 241,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	9 624,60	1 496 241,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 717 900,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	717 900,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	425 500,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	292 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-853 341,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 372 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT ANCIENNE GARE HOULLIERES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 381,12	a 405 077,00	1 368 864,64	b 1 368 864,64	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 381,12	405 077,00	1 368 864,64	1 368 864,64	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 381,12	405 077,00	1 368 864,64	1 368 864,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 773 941,64
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 373 (1)
LIBELLE : AMENAGT SECURITE ACCES ECOLE FERY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 644,27	a 857 161,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 644,27	857 161,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	43 644,27	857 161,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-857 161,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	798 954	197 229	0	37 895	12 350	102 880	0	10 150	2 466 023	1 268 268	0	4 893 749
- Equipements municipaux (2)		197 229	0	37 895	12 350	102 880	0	10 150	2 466 023	1 203 825	0	4 240 782
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	64 443	0	64 443
- Opérations financières	798 954											798 954
Dépenses d'ordre	166 477											166 477
Total dépenses de l'exercice	965 431	197 229	0	37 895	12 350	102 880	0	10 150	2 466 023	1 268 268	0	5 060 226
RAR N-1 et reports	20 862	32 405	0	20 589	260	80 073	0	1 093	547 331	2 564 570	0	3 267 183
Total cumulé dépenses d'investissement	986 293	229 634	0	58 484	12 610	182 953	0	11 243	3 013 354	3 832 838	0	8 327 409
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 613 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 613 998
RAR N-1 et reports	769 675	0	0	39 911	0	185 926	0	0	0	717 900	0	1 713 412
Total cumulé recettes d'investissement	7 383 672	0	0	39 911	0	185 926	0	0	0	717 900	0	8 327 409

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	4 305 288	2 466 720	100	713 680	217 980	904 220	286 317	343 690	1 176 880	865 639	4 400	11 284 914
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	4 305 288	2 466 720	100	713 680	217 980	904 220	286 317	343 690	1 176 880	865 639	4 400	11 284 914
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	7 858 434	9 000	0	75 000	800	291 000	0	121 000	49 000	108 810	0	8 513 044
RAR N-1 et reports	2 771 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 771 870
Total cumulé recettes de fonctionnement	10 630 304	9 000	0	75 000	800	291 000	0	121 000	49 000	108 810	0	11 284 914

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		986 293	229 634	0	58 484	12 610	182 953	0	11 243	3 013 354	3 832 838	0	8 327 409
Dépenses réelles		819 816	229 634	0	58 484	12 610	182 953	0	11 243	3 013 354	3 832 838	0	8 160 932
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	487 724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	487 724
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	120 862	35 060	0	2 940	0	60 000	0	6 520	112 200	31 031	0	368 613
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132 159	0	132 159
21	Immobilisations corporelles	110 430	194 574	0	55 544	12 610	13 280	0	4 723	1 127 212	1 241 246	0	2 759 619
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	109 673	0	0	1 773 942	2 428 402	0	4 312 017
366	DOJO	0	0	0	0	0	109 673	0	0	0	0	0	109 673
367	EM LANGEVIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
368	ENTREE DE VILLE CITE SOULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 571 241	0	1 571 241
372	AMENAGEMENT ANCIENNE GARE HOULLIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	1 773 942	0	0	1 773 942
373	AMENAGT SECURITE ACCES ECOLE FERY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857 161	0	857 161
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		166 477	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 477
040	Opérat° ordre transfert entre sections	121 477	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 477
041	Opérations patrimoniales	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000

RECETTES

COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT - Principal - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 9
ID : 059-215902537-20230405-39_2023-BF



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
Total recettes investissement		6 797 963	0	0	39 911	0	185 926	0	0	0	717 900	0	7 741 700
Recettes réelles		4 517 169	0	0	39 911	0	185 926	0	0	0	717 900	0	5 460 906
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 714 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 714 854
13	Subventions d'investissement	624 367	0	0	39 911	0	185 926	0	0	0	717 900	0	1 568 104
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 100
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		7 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 848
4542102	SECURISATION CHATEAU DOUANIERS	7 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 848
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 280 793</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 280 793</i>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 929 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 929 006
040	Opérat° ordre transfert entre sections	306 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 787
041	Opérations patrimoniales	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		4 305 288	2 466 720	100	713 680	217 980	904 220	286 317	343 690	1 176 880	865 639	4 400	11 284 914
Dépenses réelles		2 069 494	2 466 720	100	713 680	217 980	904 220	286 317	343 690	1 176 880	865 639	4 400	9 049 120
011	Charges à caractère général	799 770	1 058 920	100	163 670	154 300	224 510	0	60 790	345 350	356 600	4 400	3 168 410
012	Charges de personnel, frais assimilés	167 780	1 240 440	0	506 880	61 580	679 710	18 817	282 900	831 530	489 590	0	4 279 227
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
65	Autres charges de gestion courante	427 849	167 360	0	40 530	2 100	0	267 500	0	0	19 449	0	924 788

COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT - Principal - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023



Publié le 05/05/2023
ID : 059-215902537-20230405-39_2023-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	164 943	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 943
67	Charges exceptionnelles	7 850	0	0	2 600	0	0	0	0	0	0	10 450
68	Dot. aux amortissements et provisions	401 302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	401 302
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 235 793</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 235 793</i>
023	Virement à la section d'investissement	1 929 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 929 006
042	Opérat° ordre transfert entre sections	306 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 787
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		7 858 434	9 000	0	75 000	800	291 000	0	121 000	49 000	108 810	0	8 513 044
Recettes réelles		7 736 957	9 000	0	75 000	800	291 000	0	121 000	49 000	108 810	0	8 391 567
013	Atténuations de charges	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
70	Produits des services, du domaine, vente	49 170	9 000	0	75 000	800	0	0	56 000	0	660	0	190 630
73	Impôts et taxes	4 894 013	0	0	0	0	0	0	0	0	100 800	0	4 994 813
74	Dotations et participations	2 675 774	0	0	0	0	275 000	0	65 000	0	7 350	0	3 023 124
75	Autres produits de gestion courante	50 000	0	0	0	0	16 000	0	0	49 000	0	0	115 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	18 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>121 477</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>121 477</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	121 477	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 477
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 000 000,00									
10001164356	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	12/04/2019		15/10/2019	1 000 000,00	F		1,470	1,470	EUR	T	P	N	A-1
1131770	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CAISSE RETRAIT	02/06/2009		01/02/2010	1 000 000,00	F		4,470	4,470	EUR	A	P	N	A-1
6949553	CAISSE EPARGNE	25/06/2006		25/07/2006	1 000 000,00	F		4,300	4,300	EUR	T	P	N	A-1
7404452	CAISSE EPARGNE	25/02/2008		25/05/2008	1 000 000,00	F		4,800	4,800	EUR	T	P	N	A-1
7506038	CAISSE EPARGNE	01/02/2009		25/04/2009	4 000 000,00	F		4,010	4,010	EUR	A	P	N	A-1
MON538165EUR	LA BANQUE POSTALE	19/07/2021		01/12/2021	2 000 000,00	F		0,900	0,900	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					10 000 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 082 880,26					486 724,32	172 020,78	0,00	83 519,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 082 880,26					486 724,32	172 020,78	0,00	83 519,52
10001164356	N	0,00	A-1	938 894,47	16,78	F		1,470	49 734,07	13 716,01	0,00	2 783,57
1131770	N	0,00	A-1	452 327,79	6,99	F		4,470	56 457,38	20 219,05	0,00	16 171,64
6949553	N	0,00	A-1	241 838,62	3,55	F		4,300	65 443,56	9 353,20	0,00	1 369,51
7404452	N	0,00	A-1	360 357,55	5,39	F		4,800	61 865,18	16 194,66	0,00	1 392,97
7506038	N	0,00	A-1	2 204 204,52	11,30	F		4,010	160 497,07	95 882,90	0,00	60 502,25
MON538165EUR	N	0,00	A-1	1 885 257,31	18,92	F		0,900	92 727,06	16 654,96	0,00	1 299,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 082 880,26					486 724,32	172 020,78	0,00	83 519,52

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

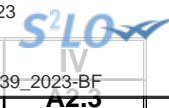
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

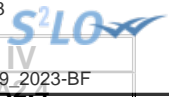
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 082 880,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	2020-07-09

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencet & aménagt bât, install elect et telephon	15	09/07/2020
L	Appareils de levage ascenseurs	20	09/07/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	09/07/2020
L	Bâtiments légers abris	10	09/07/2020
L	Biens de faible valeur inf à 500€	1	09/07/2020
L	Camions et véhicules industriels	7	09/07/2020
L	Equipement cuisine	10	09/07/2020
L	Equipement garage et atelier	10	09/07/2020
L	Equipements sportifs	10	09/07/2020
L	Extincteurs	10	09/07/2020
L	Frais doc urbanisme L.121-7 code urba	10	09/07/2020
L	Imm incorp étude insertion non suiv trvx rech&dev	5	09/07/2020
L	Installations de voirie	20	09/07/2020
L	Installations et appareils chauffage	10	09/07/2020
L	Logiciels	2	09/07/2020
L	Matériel bureau électrique ou électronique	5	09/07/2020
L	Matériels classiques	6	09/07/2020
L	Matériels informatiques	3	09/07/2020
L	Mobilier	10	09/07/2020
L	Subv d'equipt cptes 204 biens immo installations	20	09/07/2020
L	Subv d'equipt cptes 204 biens mobiliers	5	09/07/2020
L	Subv d'equipt cptes 204 projets infrastr inter nat	40	09/07/2020
L	Véhicules légers	5	09/07/2020

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	400 000,00		0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
Interventions sur patrimoine immobilier	400 000,00	08/04/2021	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	1 302,00		0,00	1 302,00	0,00	1 302,00
Dépréciation comptes de tiers	1 302,00	08/04/2021	0,00	1 302,00	0,00	1 302,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	401 302,00		0,00	401 302,00	0,00	401 302,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A5****A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provisions pour garanties d'emprunt (non budg.)	Interventions sur patrimoine immobilier	400 000,00	4	0,00	400 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		587 524,32	I 587 524,32
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		486 724,32	486 724,32
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	486 724,32	486 724,32
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 800,00	100 800,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	800,00	800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	587 524,32	3 267 183,00	0,00	3 854 707,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 396 876,23	2 396 876,23
Ressources propres externes de l'année (a)		161 083,01	161 083,01
10222	FCTVA	141 083,01	141 083,01
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 235 793,22	2 235 793,22
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 152,80	2 152,80
28031	Frais d'études	16 981,15	16 981,15
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	87 276,07	87 276,07
280422	Privé : Bâtiments, installations	26 588,63	26 588,63
28051	Concessions et droits similaires	10 838,67	10 838,67
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	471,07	471,07
281316	Equipements de cimetière	6 168,69	6 168,69
281318	Autres bâtiments publics	624,19	624,19
28132	Immeubles de rapport	14 440,61	14 440,61
28152	Installations de voirie	4 505,14	4 505,14
281568	Autres matériels, outillages incendie	187,09	187,09
281571	Matériel roulant	431,04	431,04
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 128,00	1 128,00
28182	Matériel de transport	4 004,05	4 004,05
28183	Matériel de bureau et informatique	51 555,47	51 555,47
28184	Mobilier	12 770,89	12 770,89
28188	Autres immo. corporelles	66 663,72	66 663,72
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 929 005,94	1 929 005,94

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 396 876,23	1 127 702,00	585 709,53	1 553 771,47	5 664 059,23



Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	
Ressources propres disponibles	IV	5 664 059,23
Solde	V = IV – II (6)	1 809 351,91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

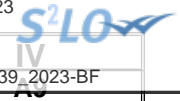
A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 100		Intitulé de l'opération : Champ du Moulin assainissement			Date de la délibération : 12/04/2019	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)		72 439,05	0,00	0,00	0,00	
45.1 Champ du Moulin assainissement (5)	917,83	0,00	0,00	0,00		
45.1 Champ du Moulin assainissement (5)	71 521,22	0,00	0,00	0,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	72 439,05	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)		72 439,05	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	72 439,05	0,00	0,00	0,00		
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	72 439,05	0,00	0,00	0,00		

N° opération : 101		Intitulé de l'opération : regularisation operation sous mandat			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)		479 339,05	0,00	0,00	0,00	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	479 339,05	0,00	0,00	0,00		
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	479 339,05	0,00	0,00	0,00		

SLO

N° opération : 102	Intitulé de l'opération : SECURISATION CHATEAU DOUANIERS			Nou
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	ID: 059-215902537-20230405-39 2023-BF

DEPENSES (a)	7 848,00	0,00	0,00	0,00
45.1 SECURISATION CHATEAU DOUANIERS (5)	7 848,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	7 848,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	7 848,00	0,00	7 848,00
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	7 848,00	0,00	7 848,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	7 848,00	0,00	7 848,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 439 017,94	603 384,53										25 646,18	71 329,69	
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT 1723	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	149 859,61	21 156,35	2,40	A	F		3,950	F		0,000	A-1	EUR	4 385,85	21 004,00
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT 4497	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	31 724,22	2 165,65	1,90	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	93,03	2 165,65
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT 2314	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	33 718,88	6 550,13	3,23	A	F		4,800	F		4,800	A-1	EUR	314,41	2 081,91
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT 2313	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	40 154,63	7 800,47	3,23	A	F		4,800	F		4,800	A-1	EUR	374,42	2 479,27
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT 2730	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	20 433,03	5 061,75	4,23	A	F		4,800	F		4,800	A-1	EUR	242,96	1 177,89



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT 3344	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	36 669,98	8 731,13	4,65	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	375,44	2 046,89
		P	EMPRUNT PACT N° 0599000258	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	19 857,21	1 264,85	1,15	A	F		3,500	F		3,500	A-1	EUR	44,38	1 264,85
		P	EMPRUNT PACT N° 0599000250	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	14 994,75	955,35	1,15	A	F		3,500	F		3,500	A-1	EUR	33,28	955,35
		P	GARANTIE PACT N° 0599300025	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	34 055,80	6 354,20	3,65	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	273,23	2 029,51
		P	EMPRUNT PACT N° 0599300019	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	32 398,73	6 044,87	3,65	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	259,93	1 930,77
		P	GARANTIE PACT N° 0599300229	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	21 036,48	4 688,16	3,99	A	F		3,500	F		3,500	A-1	EUR	164,09	1 112,28
		P	EMPRUNT PACT N° 0599300433	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	15 731,75	3 505,92	4,15	A	F		3,500	F		3,500	A-1	EUR	122,71	831,80



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
		P	EMPRUNT GARANTI EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	78 298,98	25 736,45	6,40	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	1 106,67	3 850,90
		P	GARANTIE EMPRUNT EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	40 737,56	13 390,09	6,40	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	575,77	2 003,57
		P	SA HLM DU HAINAUT EMPRUNT 838	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	9 816,47	838,76	1,55	A	F		7,150	F		7,150	A-1	EUR	59,77	838,76
		P	SA HLM HAINAUT EMPRUNT 932	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	53 328,94	7 382,95	3,05	A	F		1,000	F		1,000	A-1	EUR	73,83	2 436,55
		P	SA HLM DU HAINAUT EMPRUNT 931	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	26 730,22	3 700,67	3,05	A	F		1,000	F		1,000	A-1	EUR	37,01	1 221,27
		P	EMPRUNT GARANTI EMPRUNT	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	117 126,58	52 875,30	9,32	A	F		3,800	F		3,800	A-1	EUR	2 009,26	4 906,23
		P	2 LOGT 27J JAURES EMPRUNT GARANTI	SIDEGAV	104 915,41	41 848,93	9,82	A	F		3,050	F		3,050	A-1	EUR	1 276,39	4 110,97
		P	7 RUE BANCEL	SIDEGAV	53 067,50	24 179,78	11,32	A	F		3,050	F		3,050	A-1	EUR	737,48	1 883,04



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	P		137 ET 141 MONTFROY	SIDEGAV	116 863,61	53 247,88	11,32	A	F		3,050	F		3,050	A-1	EUR	1 624,06	4 146,77
	P		22 RUE DU LUTTEAU	SIDEGAV	36 999,38	22 732,23	14,48	A	F		4,200	F		4,200	A-1	EUR	954,75	1 162,79
	P		22 RUE DU LUTTEAU	SIDEGAV	47 198,22	40 721,08	29,48	A	F		4,200	F		4,200	A-1	EUR	1 710,29	609,36
	P		12-14 RUE BANCEL	SIDEGAV	82 149,00	66 621,84	32,90	A	F		3,450	F		3,450	A-1	EUR	2 298,45	1 172,35
	P			SIDEGAV	109 401,00	68 986,91	17,90	A	F		3,450	F		3,450	A-1	EUR	2 380,05	3 051,38
	P		2 ET 2BIS RUE BANCEL	CAISSE DES DEPOTS ET CONS IGNATIONS CAISSE RETRAIT	111 750,00	106 842,83	34,57	A	F		3,750	F		3,800	A-1	EUR	4 118,67	855,58
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					1 439 017,94	603 384,53											25 646,18	71 329,69

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

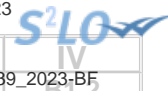
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	533 959,30
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	658 745,10
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 192 704,40
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 391 566,74
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	14,21

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	N°1 CCAS FRESNES SUR ESCAUT		CCAS DE FRESNES SUR ESCAUT	Etat	267 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ACADEMIE DE THEATRE AMATEUR	Entreprise	2 500,00
6574	N°2 DSC THEATRE AMATEUR		ACADEMIE DE THEATRE AMATEUR	Entreprise	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AIDES ET LOISIRS FAMILLES FRESNOISES ASSO	Association	850,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE DES SAPEURS DU PAYS DE CONDE	Association	600,00
6574	N°2 DSC PORTES OUVERTES		AMICALE DES SAPEURS DU PAYS DE CONDE	Association	800,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALEMENT NOTRE ASSOCIATION	Association	9 500,00
6574	N°1 POLIT VILLE PRATIQUE ART		AMIS DU MUSEE VIVANT DES ENFANTS ASSOCIATION	Association	15 000,00
6574	N°2 POLITIQUE VILLE PROJETS AUTOUR DU CADRE		AMIS DU MUSEE VIVANT DES ENFANTS ASSOCIATION	Association	2 400,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ANCIENS COMBATTANTS FRESNES ASSO	Association	950,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		APEIV SECTION DU PAYS DE CONDE ASSOCIATION	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		APEL ECOLE DU SACRE COEUR ASSOCIATION	Association	200,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSO SPORTIVE COLLEGE FELICIE JOLY	Association	660,00
6574	N°2 DSC VOYAGE		ASSO SPORTIVE COLLEGE FELICIE JOLY	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASTUCE ASSOCIATION	Association	500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL ASSOCIATION	Association	100,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		BIO TER TOUS ASSOCIATION	Association	400,00
6574	N°2 DSC FETES VOISINS ET RECOLTE		BIO TER TOUS ASSOCIATION	Association	700,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CAP ESCAUT ASSOCIATION	Association	8 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CENTRE SOCIOCULTUREL FRESNES SUR ESCAUT - (ACSRV)	Association	186 025,00
6574	N°2 POLITIQUE VILLE CO&EXISTER		CENTRE SOCIOCULTUREL FRESNES SUR ESCAUT - (ACSRV)	Association	3 058,00
6574	N°3 POLITIQUE VILLE RECUP@IR CAFE		CENTRE SOCIOCULTUREL FRESNES SUR ESCAUT - (ACSRV)	Association	2 241,00
6574	N°4 POLITIQUE VILLE ALLER VERS		CENTRE SOCIOCULTUREL FRESNES SUR ESCAUT - (ACSRV)	Association	4 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CHAMBRE DES METIERS DU NORD	Association	900,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CHE VAL D'ESCAUT ASSOCIATION	Association	1 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CLUB DES AINES DU TRIEU DE FRESNES ASSOCIATION	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		COMEDI ASSOCIATION	Association	700,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		COMPAGNIE DES ARCHERS FRESNOIS ASSOCIATION	Association	600,00
6574	N°3 DSC TOURNOI		COMPAGNIE DES ARCHERS FRESNOIS ASSOCIATION	Association	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CYCLOTOURISTE FRESNOIS CLUB	Association	1 800,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		EDUCATION FEMININE FRESNOISE ASSOCIATION	Association	500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		EVASION DETENTE & CULTURE ASSOCIATION	Association	700,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FOYER SOCIO EDUCATIF CES FELICIEN JOLY ASSOCIATION	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FRESNES 1720 ASSOCIATION	Association	400,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FRESNES ET JEUNES ASSOCIATION	Association	1 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		GEIQ PRO ASSOCIATION	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		GYMDANS MODERN MUSIC ASSOCIATION	Association	1 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		HAKKO RYU JIU-JITSU ASSOCIATION	Association	750,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		HANDELICE ASSOCIATION	Association	700,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		HARMONIE MUNICIPALE ASSOCIATION	Association	2 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		JUDO CLUB FRESNOIS ASSOCIATION	Association	10 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		K-DANSE ASSOCIATION	Association	1 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		KARATE CLUB FRESNOIS ASSOCIATION	Association	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LA DO CHANTE	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LAIDOUNI MUAY THAI BOXE ASSOCIATION	Association	600,00
6574	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		LE PRINTEMPS CULTUREL ASSOCIATION	Association	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LE SANDRE FRESNOIS - AAPPMA FRESNES S/ ESCAUT ASSO	Association	700,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES AMIS DU VIEUX FRESNES ASSOCIATION	Association	2 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES DOIGTS DE FEES ASSOCIATION	Association	400,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES PEINTRES FRESNOIS DU TEMPLE DE L'AMOUR ASSOCIA	Association	150,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LIVRE S ASSOCIATION	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		MARCHE NATURE FRESNOISE ASSOCIATION	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		MONIKA DANCE ASSOC	Association	500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		MOTARDS CLUB FRESNOIS ASSOCIATION	Association	600,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION	Association	9 000,00
6574	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		PARC ET LOISIRS PLEIN AIR ASSOCIATION FRESNOISE	Association	5 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SACRE COEUR OGEC-AFEEP ASSOCIATION	Association	40 480,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE ASSOCIATION	Association	2 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SECOURS CATHOLIQUE ASSOCIATION	Association	1 300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS DE CON	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		STADE FRESNOIS ASSOCIATION	Association	11 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		STE DE TIR LA MOUCHE ASSOCIATION	Association	300,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		TENNIS CLUB FRESNOIS ASSOCIATION	Association	2 500,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		TENNIS DE TABLE FRESNOIS ASSOCIATION	Association	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		TYPOART ASSOCIATION	Association	800,00
6574	N°2 DSC		TYPOART ASSOCIATION	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 059-215902537-20230405-39_2023-BF

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		27,00	1,00	28,00	17,00	0,00	17,00
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2022)	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	7,00	1,00	8,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	16,00	54,00	45,17	0,00	45,17
ADJOINT TECHNIQUE	C	10,00	10,00	20,00	14,45	0,00	14,45
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2022)	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	15,00	6,00	21,00	17,72	0,00	17,72
AGENT DE MAITRISE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (Av. Janv. 2022)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. NORMALE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	2,00	2,00	0,30	0,00	0,30
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	0,00	2,00	2,00	0,30	0,00	0,30
PROFESSEUR ENS ART (Av. Janv. 2017)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		11,00	4,00	15,00	10,66	0,00	10,66
ADJOINT D'ANIMATION	C	6,00	3,00	9,00	6,66	0,00	6,66
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	3,00	1,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR TERRITORIAL (Av. Sept. 2022)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		86,00	23,00	109,00	79,13	0,00	79,13

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	367	0,00	A	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	ANIM	368	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR TERRITORIAL (Av. Sept. 2022)	B	ANIM	478	0,00	3-4	CDI
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. NORMALE	B	MS	389	0,00	3-3-2°	CDD
PROFESSEUR ENS ART (Av. Janv. 2017)	A	CULT	433	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	354	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	A	
CUI		OTR		0,00	A	
apprenti		OTR		0,00	A	
contrat adulte relais		OTR		0,00	A	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SEV		sans fiscalité propr	8 893,11
SYNICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL		sans fiscalité propr	10 556,00
VALENCIENNES METROPOLE		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	4 106 000,00	0,00	58,05	0,00	2 383 533,00	0,00
TFPNB	61 900,00	0,00	78,38	0,00	48 517,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	255 863,00	1,46	37,40	0,00	95 692,00	1,46
TOTAL	4 423 763,00	0,08			2 527 742,00	0,05

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par le Maire (1),
A Fresnes-sur-Escaut, le 05/04/2023
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fresnes-sur-Escaut, le 05/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

M. AUMONT David	
M. BARDI Rudy	
M. BOTTICCHIO Enrico	
M. COUVELAERE Dominique	
M. DEMORY Raymond	
M. GAJEWSKI Stéphane	
M. HECHT Christophe	
M. HENRARD José	
M. LEFEBVRE Michael	
M. POTELLE Maxime	
M. SKRZYPCZAK Bernard	
M. SYBILLE Jean-Yves	
M. THERET Christophe	
M. VANLEDE Patrick	
M. VERET Patrick	
M. WYSOCKI Joris	
M. ZAREMBA Fabrice	
Mme DELCROIX Anne-Marie	
Mme FAUVEAUX Colette	
Mme FORNIES Valérie	
Mme HONNIS Nathalie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Mme LOUVION Thérèse	
Mme MANIEZ Marie-thérèse	
Mme MELE Martine	
Mme OUHOUD Naïma	
Mme POTELLE Magaly	
Mme POUILLY Nathalie	
Mme RUBENS Patricia	
Mme VILET Annabelle	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fresnes-sur-Escaut, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.